



MUNICIPALITÉ
DE
Chavannes-le-Chêne

Chavannes-le-Chêne, le 28 octobre 2014

Préavis no 04/2014

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT
le budget 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2015 comprend le coût de fonctionnement annuel de notre commune, ainsi que les charges imposées par le canton, groupement scolaire et social :

Charges

Terrains :

L'assainissement des cibleries n'ayant pas été effectué le montant de **fr. 30'000.00** a été remis au budget.

Bâtiments :

Les montants suivants ont été prévus :

Divers travaux à la grande salle sont prévus (rafraîchissement des façades et pose de tapis contre la partie de la scène) : **fr. 28'000.00.**

Rafraîchissement de l'appartement du Collège loué par M. et Mme Christian Breux : **fr. 20'000.00.**

Nettoyage du toit de l'Hôtel-de-Ville : **fr. 5'000.00.**

Défense contre incendie :

Le coût du SDIS reste plus ou moins identique.

Sécurité sociale :

Les coûts sociaux sont en augmentation d'environ **fr. 30'000.00.**

Divers :

Les participations communales aux charges cantonales tel que la police, les écoles de musique, etc. sont en constante augmentation.

Revenus

Péréquation directe : fr. 30'600.00 en faveur de la commune

Impôts : Suite à l'arrivée de nouveaux habitants, la rentrée d'impôts va augmenter en conséquence.

Comme d'habitude, la Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement, sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2015, en votant le texte ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

Article 1 : Le budget communal pour l'année 2015, est arrêté comme suit :
Total des Dépenses : fr. 1'061'500.--
Total des Recettes : fr. 1'057'900.--,
soit un excédent de charges de fr. 3'600--

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



F. Marmier



La Secrétaire



N. Mercier